

## **ESAT Hors Murs Le Métronome**

**11 Rue Emile Zola 38100 Grenoble**

**Tél. 04 76 43 44 44**

**Fax : 04 76 43 44 45**

**e-mail : [le.metronome@crlc-fsef.org](mailto:le.metronome@crlc-fsef.org)**



**Etablissement et Service d'Aide  
par le Travail  
HORS MURS**

*Le Métronome,  
une voie originale pour employer  
des personnes en situation de handicap*

# DES ATOUTS MAJEURS : SOUPLESSE, RÉACTIVITÉ, PROXIMITÉ

## ● LA MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE : UNE MESURE SOUPLE ET PROGRESSIVE

### Le Métronome :

- Met à votre service sous la forme de **contrat de mise à disposition individuelle** des personnes reconnues travailleurs handicapés pour répondre à vos besoins en emploi.
- **Gère** toutes les déclarations et démarches administratives.
- **Se charge** de l'adaptation et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. La contractualisation tient compte de leurs aptitudes.
- **Intervient rapidement** pour répondre à vos demandes.
- Propose une **tarification adaptée** aux aptitudes de la personne.

## ● UNE RÉPONSE À L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En faisant appel à l'ESAT Le Métronome, toute entreprise du secteur privé et public employant au moins 20 salariés, depuis plus de trois ans, s'acquitte partiellement de l'**obligation légale d'emploi** des personnes en situation de handicap (loi n° 87-517 du 10 juillet 1987).

Dès l'élaboration du devis de mise à disposition, une simulation de la **réduction** de la contribution **Agefiph** ou **fiphp** vous sera proposée.

LE METRONOME



## ● UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE : UN ACCOMPAGNEMENT ET UN SUIVI INDIVIDUALISÉ

### Le Métronome :

- Est votre **partenaire** pour l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de votre entreprise.
- Participe à la **sensibilisation** de vos équipes au handicap.
- Participe à la mise en place d'un **tutorat** interne à l'entreprise.
- **Fait évoluer** le personnel en **compétences** au fur et à mesure des mises à disposition.

Tous les membres de l'équipe ont conscience que chaque contrat de mise à disposition est unique et que nous devons toujours étudier et satisfaire vos besoins d'une façon spécifique.

## ● UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE

Parce que le handicap ne doit pas être un obstacle à l'emploi **nous nous engageons à vos côtés** pour prendre en compte les différences dans le respect des valeurs humaines.

**L'entreprise en sort valorisée dans sa démarche.**